

Développement d'établissements d'enseignement français au Portugal

APPEL À PROJET

OBJECTIF :

Créer un partenariat entre des investisseurs, l'ambassade de France, et l'AEFE afin d'accompagner les projets d'ouverture d'établissements d'enseignement français dans les procédures de l'homologation accordée par le ministère de l'Education Nationale française.

Zone d'implantation identifiée : Grande zone métropolitaine de Braga

CADRE MÉTHODOLOGIQUE :

- **ETAPE 1 :** associer les services de l'Ambassade de France et de l'AEFE au Portugal dès la conception du projet d'ouverture.
- **ETAPE 2 :** présenter le projet sur la base du cahier des charges fourni par l'Ambassade et l'AEFE.
- **ETAPE 3 :** après validation du projet par l'Ambassade de France et l'AEFE, conclure une convention de prestations pour l'accompagnement du projet jusqu'à son homologation.

PRINCIPES :

Le porteur de projet s'engage à :

- Assurer le plan d'investissement et de financement du projet immobilier
- Respecter les normes de construction et d'équipements d'un établissement d'enseignement français
- Respecter les principes de gouvernance, de gestion et d'organisation pédagogique et éducative des établissements scolaires tels que fixés par le système éducatif français
- Etablir et respecter le calendrier d'ouverture de toute ou partie des niveaux d'enseignement maternelle, école primaire, collège et lycée)
- Recruter, dès l'ouverture de l'établissement, un chef d'établissement titulaire de « Education Nationale » pour assurer une gouvernance conforme aux exigences institutionnelles et au minimum un professeur titulaire « Education Nationale » par cycle d'enseignement (cycle 1 maternel - cycle 2 du CP au CE2 – cycle 3 du CM1 à la 6ème – cycle 4 de la 5^{ème} à la 3^{ème} – cycle lycée de la seconde à la terminale)
- Signer la convention de prestations avec l'AEFE permettant l'accompagnement du projet et spécifiant les modalités de facturation

A l'exception des questions de nature juridique ou fiscale, L'AEFE mettra à disposition son expertise dans

l'ensemble des domaines inhérents au fonctionnement d'un établissement d'enseignement français à l'étranger : immobilier, pédagogique, gouvernance, ressources humaines, financier, communication, sûreté, sécurité.

ÉLEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont à retourner avant le 15 septembre 2025 à l'adresse suivante :

Madame la Conseillère de coopération et d'action culturelle
Ambassade de France au Portugal
Rua Santos-o-Velho, 5
1200-811 Lisboa - Portugal

Ils devront comporter 4 parties à renseigner :

- 1. UNE ETUDE DE MARCHÉ** détaillant le contexte, l'opportunité, le public potentiel identifié et les effectifs visés.
- 2. LA LOCALISATION** de l'emprise immobilière ainsi que **LES ÉQUIPEMENTS** prévus.
- 3. UN PLAN DE FINANCEMENT DÉTAILLANT :**
 - les investissements prévus et leur financement (fonds propres, mécénats, subventions, emprunts...);
 - le nombre d'élèves prévu à l'ouverture, la montée pédagogique des cohortes et leur calendrier, le plan de recrutement prévisionnel des personnels et notamment des personnels enseignants ;
 - les frais annuels de scolarité ;
 - Le budget prévisionnel de fonctionnement.
- 4. UN DOSSIER PÉDAGOGIQUE COMPRENANT :**
 - Les axes du projet pédagogique ;
 - L'organisation de l'établissement et sa gouvernance ;
 - Le plan prévisionnel de formation des enseignants.